CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis n° 2021/23
Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mercredi 13 octobre 2021 à 20h00 à la Salle des réceptions de Mon Repos. Sa composition était la suivante :

Président :	Pierre Dufay de Lavallaz [Les Vert.e.s]
Rapporteur :	Jean-Paul Dudt [PSIG]
Membres :	Cédric Weissert [UDC] Basile Bischoff, Eric Darbellay [PLR+ID] Nader Donzel, Pavle Velkov [FORUM] Corentin Gigandet [PSIG]
Excusés :	Florian Isoz [Les Vert.e.s] Patrick Fracheboud [FORUM]

Ont également assisté à la séance MM. Christian Maeder, syndic, et Claude Salzmann, chef du Service finances et informatique.

1. CONSIDERATIONS GENERALES

En préambule, la commission regrette que le préavis portant sur le renouvellement d'autorisations accordées à la Municipalité ne contienne pas de bilan de ces mêmes autorisations durant la législature précédente. Avant la séance, elle avait donc demandé au Greffe un tel bilan des années 2016 à 2020 pour chacune des autorisations. Celui-ci a transmis dans les plus brefs délais les réponses écrites de M. Salzmann, ce pour quoi nous le remercions. Ces réponses figurent dans ce rapport sous les différentes autorisations.

Lors de la séance de commission, MM. Maeder et Salzmann donnent par ailleurs des informations orales complémentaires pour lesquelles nous les remercions également.

2. AUTORISATION GENERALE D'ACQUERIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES COMMERCIALES, DES ASSOCIATIONS OU DES FONDATIONS

Ces acquisitions sont rares : aucune autorisation n'a été utilisée durant les années 2016 – 2020.

La commission n'a pas de commentaire particulier.

3. AUTORISATION GENERALE D'ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES EN CAS D'URGENCE

Trois autorisations ont été activées durant les années 2016 – 2020 :

	Date	Objet	Montant
1	09.12.2016	Immeuble sis Ch. de Veilloud 5-7 - Remplacement de la chaudière à gaz	
2	16.11.2017	Mon Repos - remplacement d'une conduite de gaz défectueuse	18'438.40
3	26.04.2018	Voirie - remplacement du lift défectueux	14'941.75
		TOTAL	**33'380.15**

A noter que la dernière phrase du premier paragraphe du préavis, qui est tirée mot à mot du texte de la loi, peut prêter à confusion. Les dépenses correspondantes ne sont en effet pas formellement « *soumises à l'approbation du Conseil communal* » mais celui-ci en est juste informé au travers des communications municipales.

La question reste par ailleurs ouverte de savoir ce qui se passera le jour où il y aura un cas d'urgence nécessitant plus que la limite fixée à Fr. 100'000.- …

4. AUTORISATION GENERALE D'ENGAGER DES DEPENSES ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT NON PREVUES AU BUDGET

Sept autorisations ont été utilisées durant les années 2016 – 2020 :

	Date	Objet	Montant
1	05.10.2017	Ecublens Animation - don, manifestation remise du label "commune en Santé"	2'200.00
2	07.12.2018	Mobility - prise en charge financière l'offre "Mobility-Flex"	8'000.00
3	03.10.2019	Les Petit-Loups - installation de deux stores électriques de terrasse au CVE	8'955.00
4	03.10.2019	STPA - Chemin de la Raye - révision complète du moteur de la porte	6'483.55
5	28.11.2019	Bourse solaire participative de Renens - Soutien de la Ville d'Ecublens	5'000.00
6	13.12.2019	Ecole de musique EMUSE - aide au démarrage	15'000.00
7	11.06.2020	SASP - achat complémentaire de mobilier	7'000.00
		TOTAL	**52'638.55**

Il s'agit ici de dépenses typiques qui figurent normalement dans la liste des « Crédits complémentaires », mais qui se sont produites après le bouclement de ceux-ci. Il peut s'agir de dépassements de lignes budgétaires existantes ou de nouvelles lignes budgétaires.

5. AUTORISATION GENERALE D'ENGAGER DES DEPENSES POUR DES CREDITS D'ETUDE

Seize autorisations ont été activées durant les années 2016 – 2020 :

	Date	Objet	Montant
1	06.10.2016	Mon Repos - Remplacement ascenseur - Rénovation salle réceptions	15'000.00
2	06.10.2016	Collège de la Coquerellaz - Réfection de la zone de sport	13'932.00
3	06.10.2016	RC 82 - Réaménagement routier - Projet ouvrages d'art (Pont-bleu)	24'312.30
4	23.03.2017	Collège Neptune - Avenue du Tir-Fédéral 72 - Remplacement d'une conduite défectueuse	14'000.00
5	23.03.2017	Système d'information du territoire - SIT	3'157.55
6	23.03.2017	Passerelle au-dessus de la route de Pierre à la hauteur du ch. des Chênes	16'347.75
7	16.11.2017	Pluton - réfection de la piscine - étude préliminaire	46'872.00
8	08.12.2017	Résorption des gouilles de l'ancienne décharge des Fontanettes	43'148.70
9	23.03.2018	Neptune (Vieux-Pontet) - modification de l'accès au parking et sécurisation du préau	14'572.15
10	23.03.2018	Esserts - réfection du terrain de basket et de handball	24'961.14
11	24.05.2018	Croset - nouveaux vestiaires et buvette de la place des sports du Croset	22'767.80
12	24.05.2018	Pluton - réfection de la piscine - honoraires organisation appel d'offres	13'000.00
13	02.11.2018	Rte du Bois - amélioration de la mobilité douce	36'324.30
14	07.03.2019	Rte Neuve - réfection de la route	17'833.55
15	03.10.2019	Réaménagement de la place du Motty et du parking de la Coquerellaz	33'300.00
16	13.12.2019	Collège Mars - rénovation et optimisation énergétique, étude préliminaire pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique	16'220.00
		TOTAL	**355'749.24**

La commission n'a pas de commentaire particulier à ce sujet.

6. AUTORISATION GENERALE D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXCEDANT LE MONTANT DU CREDIT ACCORDE

Deux autorisations ont été utilisées durant les années 2016 – 2020 :

	Date	Objet	Montant
1	28.11.2019	Réaménagement de la place de jeux des Esserts	740.46
2	11.06.2020	Temple du Motty - réfection du mur de soutènement	2'261.95
		TOTAL	**3'002.41**

Ici non plus, la commission n'a pas de commentaire particulier.

7. AUTORISATION GENERALE DE PLACER DES CAPITAUX

Une seule autorisation a été activée durant les années 2016 – 2020 :

	Date	Objet	Montant
1	18.09.2020	Commune de Haute-Sorne (JU). (voir compte 9120.12 et commentaire au compte 221.4222 de la brochure des Comptes 2020). Le prêt a été consenti au taux de 0.05% et remboursé le 18.03.2021.	4'000'000.00
		TOTAL	**4'000'000.00**

Cette autorisation permet à la fois d'échapper autant que possible aux taux négatifs et d'aider une commune en manque de liquidités.

8. AUTORISATION GENERALE D'ACCORDER DES PRETS

Cette autorisation est nouvelle et a été motivée, entre autres, par le prêt à la FVJC mentionné dans le préavis, et qui a été le seul accordé durant les années 2016 – 2020.

La commission a discuté de la limite de Fr. 100'000.- proposée par le préavis, et qui est aussi élevée que la limite pour des cas urgents et imprévisibles (cf. chap. 3) ! Les sociétés locales ont de facto majoritairement des besoins limités. La commission s'est mise d'accord d'abaisser la limite supérieure à Fr. 30'000.-. Si une société devait avoir un besoin ponctuel plus important, la commission est d'avis qu'un préavis devrait s'imposer.

Pour ces raisons, la commission propose à l'unanimité l'amendement suivant :

AMENDEMENT : au point 7 des conclusions : remplacer Fr. 100'000.- par Fr. 30'000.- .

9. CONCLUSIONS

Après délibération, c'est à l'unanimité des huit membres présents que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, **d'accepter le préavis tel qu'amendé**.

Et finalement la commission émet le **VŒU** que la Municipalité lui fournisse d'office, et avant chaque séance de commission, toutes les données chiffrées dont elle a besoin pour pouvoir statuer en connaissance de cause. Par exemple lorsqu'on traite de demandes de prolongations, il s'agit d'avoir les bilans des années antérieures. Ou lors de changements tarifaires, toutes les données permettant d'en estimer les conséquences.

Ecublens, le 14 octobre 2021

Le Président	Le Rapporteur
Pierre Dufay de Lavallaz	Jean-Paul Dudt